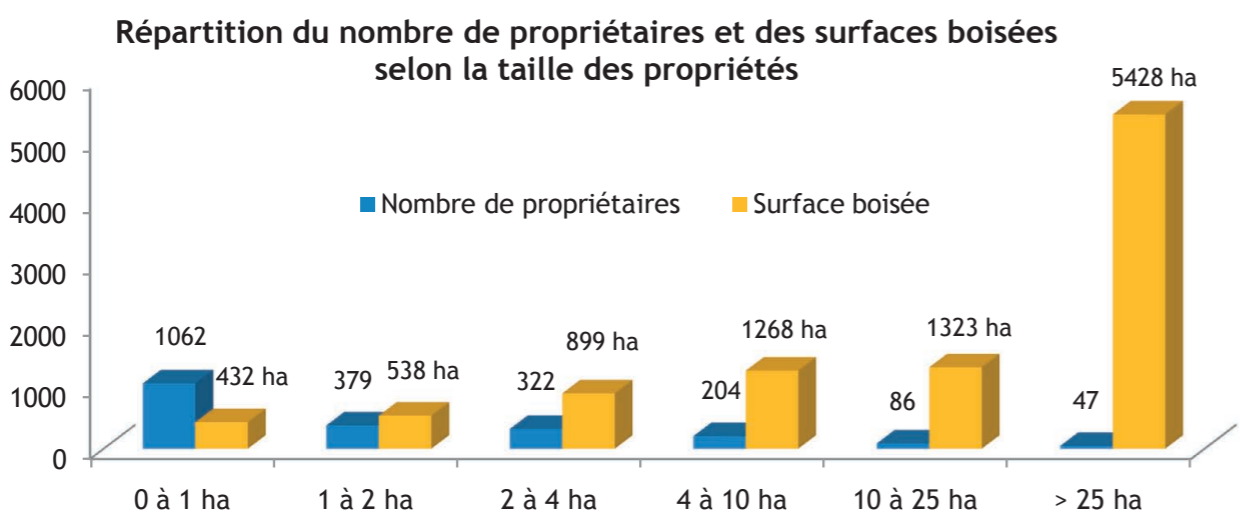


Vous êtes 2100 propriétaires forestiers concernés !



Le Plan de Développement de Massif du Haut Folin en quelques chiffres

- ☞ un secteur de 11 900 ha répartis sur 9 communes
- ☞ 10 500 ha de forêts :
 - ☞ 8 900 ha de forêts privées
 - ☞ 1 600 ha de forêts publiques



Votre propriété, quelle que soit sa surface, gérée ou non, est :

- ☞ peu ou mal desservie
- ☞ de valorisation difficile
- ☞ morcelée...

...Le Plan de Développement de Massif apporte des réponses à ces difficultés.

« Saisissez cette opportunité ! »

Des objectifs et des priorités bien définis !

A l'issue d'un diagnostic élaboré en partenariat avec tous les acteurs du secteur et validé le 21 novembre 2008, nous vous proposons un programme d'actions organisé selon 3 axes d'intervention :

- ☞ Propriétaires forestiers, vous êtes un maillon essentiel de la filière forêt-bois : votre patrimoine a besoin d'interventions !
- ☞ Faciliter la mobilisation et le transport du bois.
- ☞ Favoriser les trois fonctions de la forêt : production, écologie et sociale.

Une formation gratuite à la carte : ne restez pas sans réponse !

Les journées de formation organisées par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne, antenne du Morvan, avec ses partenaires sont **gratuites** et s'adressent à **tous** les propriétaires de bois et leurs familles.

Journées de formation du CRPF de Bourgogne pour le 2^{ème} semestre 2009 au sein du Plan de Développement de Massif du Haut Folin

En salle (à 20 h 30)

15 juillet (Saint-Prix, salle polyvalente)	Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur vos bois ! présentation de la démarche Plan de Développement de Massif, comment identifier et retrouver vos parcelles, notions de fiscalité, sylviculture, cubage et estimation, aides possibles.
6 août (Arleuf, Mairie)	
Terrain 30 juillet (1/2 journée)	Les documents de gestion durable : décrire votre parcelle pour mieux la gérer, les différents documents de gestion durable (PSG, RTG, CBPS), certification forestière, aides possibles.
13 août	Randonnée pédestre commentée dans les forêts du Morvan : essences, sylviculture, paysage, environnement, histoire...
3 septembre (1/2 journée)	Le renouvellement des peuplements résineux : régénération naturelle, irrégularisation ou replantation ?
2 octobre (1/2 journée)	Les peuplements feuillus, limiter les risques, optimiser les revenus : coupes d'amélioration et de régénération, soins cultureux, enrichissements, aides possibles.
16 octobre (1/2 journée)	Une bonne voirie pour une bonne gestion : stratégie, techniques, coûts, aides, rentabilité.

Vous êtes intéressés par une ou plusieurs réunions, **renvoyez-nous le coupon-réponse**. Pour les réunions de terrain, nous vous adresserons une quinzaine de jours avant la date retenue le programme détaillé et le lieu précis du rendez-vous.

Restructuration : des incidences directes pour les propriétaires forestiers nivernais

Dans le cadre du plan-bois départemental, le Conseil Général de la Nièvre propose aux propriétaires forestiers des aides financières prenant une partie des frais d'acquisition lors de l'achat de parcelles forestières selon la valeur du lot et le nombre de parcelles concernées par le regroupement. Des informations pratiques peuvent être demandées au CRPF ou directement au Conseil Général de la Nièvre, aux coordonnées suivantes :

Service de l'Agriculture et de l'Aménagement Rural
du Conseil Général de la Nièvre
Hôtel du Département
58039 NEVERS CEDEX
Tél.: 03 86 60 58 55 - Fax : 03 86 60 58 30
Courriel : ruralite@cg58.fr

Un animateur à votre écoute

Nicolas RASSE

Tél. : 03.80.64.30.97
Port. : 06.12.01.49.92
Fax : 03.80.64.11.36
nicolas.rasse@crpf.fr

Permanence le lundi
Centre Régional de la Propriété Forestière
de Bourgogne
Antenne du Morvan
3, place Monge - 21210 SAULIEU



Sommaire

- Page 2 Qui est concerné ?
- Page 3 Des objectifs et des priorités bien définis. Une formation gratuite à la carte.
- Page 4 Que dois-je faire ? Le Contrat Forêt.

Editorial

Les Plans de Développement de Massif (PDM) ont pour objectif la mise en valeur des forêts privées en prenant en compte les dimensions économique, environnementale et d'accueil du public, dans le cadre d'une démarche territoriale. Ces Plans ont été largement développés dans d'autres régions et ont fait preuve de leur efficacité.

Le secteur du Haut-Folin a été retenu pour réaliser le premier Plan de Développement de Massif de Bourgogne. Celui-ci s'inscrit dans les actions de la Charte Forestière de Territoire du Morvan.

Il concerne 9 communes : 6 en Saône et Loire et 3 dans la Nièvre. Piloté dans le cadre d'un partenariat entre le Parc du Morvan et le CRPF de Bourgogne, il a été engagé début août 2008 avec le recrutement d'un technicien forestier Nicolas RASSE. Le PDM bénéficie du soutien financier du Conseil Régional de Bourgogne, du Conseil Général de Saône-et-Loire, de celui de la Nièvre et de l'Union Européenne (FEADER).

De nombreux entretiens avec les acteurs locaux concernés, des études et analyses ont permis de présenter, le 21 novembre dernier, à l'ensemble des partenaires concernés, un diagnostic et des propositions d'actions, qui ont été enrichies et validées.

Le temps de la mise en œuvre est venu. Les actions à conduire concernent en priorité les petites propriétés : réalisation de dessertes, regroupement pour des travaux, exploitations forestières, gestion en commun des forêts pour ceux qui le souhaitent...

Nous proposons notamment aux propriétaires et aux élus différentes réunions, des visites-informations, la possibilité de vendre ou d'échanger des parcelles. Ces actions sont conduites en étroite relation avec les élus, les représentants des propriétaires, les opérateurs économiques : conseillers de gestion (coopératives, experts), entrepreneurs de travaux forestiers, exploitants scieurs, et les associations.

Vous pourrez obtenir tous renseignements sur le Plan de Développement de Massif et son suivi sur le site internet

www.foret-de-bourgogne.com ou en contactant Nicolas RASSE.

Charles de GANAY
Président du Conseil d'administration
du CRPF de Bourgogne

Christian PAUL
Président du Parc
Naturel Régional du Morvan

Vous êtes propriétaire forestier... ...le Plan de Développement de Massif va vous aider.

☘ **Une démarche partenariale** : Parc Naturel Régional du Morvan, Centre Régional de la Propriété Forestière, élus locaux, gestionnaires, syndicats, associations, organismes de l'Etat unissent leurs compétences.

☘ **Une approche multifonctionnelle de la forêt** : valorisation économique, protection des milieux, mise en valeur des paysages, préservation du patrimoine.

☘ **Une adaptation des infrastructures** : voiries communales, routes empierrées, pistes de débardage.

☘ **Une sylviculture à stimuler** : futaie irrégulière, régénération naturelle, balivage, renouvellement des peuplements.

☘ **Une gestion facilitée des parcelles de petite surface** : regroupement de chantiers, amélioration du foncier, contacts directs avec des gestionnaires.

Nous vous proposons



- ☘ des visites-informations gratuites
- ☘ des réunions d'informations
- ☘ un appui technique et/ou financier

Retournez-nous le coupon-réponse pour :

- ☘ **Une formation à la carte** : nous vous adresserons une quinzaine de jours avant la réunion le programme détaillé.
- ☘ **Une visite-informations gratuite** : l'animateur prendra alors contact directement avec vous.
- ☘ **Une information spécifique, une question particulière, une proposition, émettre le souhait de vendre, acheter ou échanger une parcelle.**
- ☘ **Plus d'informations sur le Contrat Forêt.**

Contrat Forêt

Dans le cadre de la charte forestière du Morvan, le Parc naturel régional du Morvan et le Conseil Régional de Bourgogne proposent aux propriétaires forestiers, privés et publics, souhaitant s'engager dans une gestion durable de leurs forêts, un nouveau dispositif financier spécifique au Morvan pour la régénération naturelle de douglas, l'irrégularisation des peuplements résineux et la conversion en futaie feuillue des petites parcelles de taillis avec réserves.



Connectez-vous sur
www.foret-de-bourgogne.com

pour télécharger les programmes détaillés des réunions, les comptes rendus des réunions du comité de pilotage, le diagnostic et diverses informations.

Bulletin réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Bourgogne, antenne du Morvan.